

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie : N° S19-0000870

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **10356** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **ERRIAI CHI - RACHID** Date de naissance : **30.01.1965**

Adresse : **LOT ZOUBIR RUE AI N° 285 N° 1 ou FAF**

Tél. : **06.70.01.2080** Total des frais engagés : **522,70** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **15.09.2023**

Nom et prénom du malade : **Hme Malika Boumairat** Age : **57 ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **CF, Gastrite, Néb**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/09/2023	C + Infirmier	1	230 dir	Dr. HAMID KHALIDI Médecin Généraliste Ave. oued Tans, N° 101 etage, Oulfa Tel: 05 22 90 82 71- Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANTOINE 312 Lez L'Orb Catalanica 05 22 89 34 91	AS 09 23	297,-f0

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

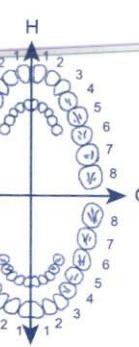
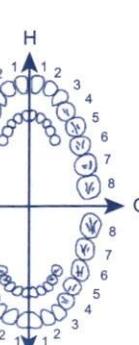
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	COEFFICIENT DES TRAVAUX
D	G	00000000 35533411	00000000 11433553	
B				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hanae KHALDI

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté de médecine de Rabat

Echographie générale

Gynécologie, Suivi de grossesse

Diabète et hypertension

Electrocardiogramme

الدكتورة هناء خالدي

الطب العام

خريجة كلية الطب و الصيدلة بالرباط

الفحص بالصدى

أمراض النساء، تتبع الحمل

داء السكري و الفغط الدموي

تخطيط القلب



دكتورة هناء خالدي
Pharmacie El Mana
Dr. Naïva Bennani
320, Bd. Oum Errabbi, Oulfa
Tel: 05 22 93 28 29

Casablanca le 15/09/2023.

Mme. Malika Boucailat.

32.00

① Eucarbon dep x 3/1 pendre j.

45.90

② Trimédat 150mg 15x25 p.

52.50

③ Razon long 14 comprimés.

58.30

④ Regafon 100 mg. 10x35

37.00

⑤ Dulastan 500mg/24h.

dep x 26 part 3.

Lot:	4454 A
EXP:	04.2027
PPV:	32.00 DHS

LOT : 2396
PER : 02 - 28
P.P.V : 45 DH 00

LOT : 5109
PER : 06 - 25
P.P.V : 58 DH 30

LASTAN® 500 mg/2mg
de 20 comprimés 37.00

Dr Hanae KHALDI

Medecin Généraliste

رقم 8، الطابق الأول، زهرة واد النصرين، أمام صيدلية طام، الألفةأ - الدار البيضاء

Tél: 05 22 90 82 71 | GSM: 06 53 24 23 61

Gmail: hanaekhaldi24@gmail.com

59,50

R Brunex sirop

LOT : 121721/FC43
03/2026 PPC 59,50

$$32,56 \text{ g} \times 2 = 65,00$$

à 31% pendant 5j.

R Dimosone 0,05% cire.

LOT : 157
PER : NOV 2025
PPV : 32 DH 50

→ pp 1/2 pendant 10j.

$$T = 205 \text{ f. } 20$$

Dr. Hanae KHALDI
Médecin Généraliste
Rue oued Ifs, N° 1er étage, Oulfa
Tel: 05 22 69 62 71 - Casablanca

